

Compte rendu de séance

Séance du 19 Février 2015

L' an 2015 et le 19 Février à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Mairie sous la présidence de DAVID Éric Maire

Présents : M. DAVID Éric, Maire, Mmes : BELLEGUIC Marianne, BOURGEOIS Brigitte, GASTÉ Nelly, HENRY Bénédicte, POISSON Christine, MM : BAZEAU André, CHATAIGNIER Michel, CHOISY Frédéric, CROSNIER Jérôme, DOBER Louis

Excusés :MM: RANNOU Mickael, ORY Charles, Mme DEHOUX Marie-Aude

Absents :Mme GERVAIS Stéphanie,

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 11

Date de la convocation : 12/02/2015

Date d'affichage : 12/02/2015

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous-Préfecture de La Flèche

le : 20/02/2015

A été nommé(e) secrétaire : Mme BELLEGUIC Marianne

Objet(s) des délibérations

Modification des statuts de la Communauté de Communes de Sablé sur Sarthe

réf : 19-02-2015-01

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de délibérer sur les modifications statutaires de la Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe.

Les modifications apportées aux statuts actuels figurent ci-dessous (en surlignage) :

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

1 – AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE (p 3)

. L'élaboration, l'approbation, le suivi, la modification et la révision des documents de planification urbaine que sont le PLU et les documents d'urbanisme dont les règles s'appliquent en lieu et place du PLU

COMPÉTENCES FACULTATIVES

1 – PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT (p 9)

e) Énergie renouvelable

~~L'étude de zone de développement de l'éolien est d'intérêt communautaire.~~

La mise en œuvre d'action (définition, études, gestion) s'inscrivant dans une politique communautaire climat énergie est d'intérêt communautaire.

2 – ACTIONS DANS LE DOMAINE CULTUREL ET SCOLAIRE (p 10)

2 – 1 : Action culturelle :

- . En matière de lecture publique, est d'intérêt communautaire,
- La mise en œuvre d'une politique de lecture publique (définition, études, gestion,...) comprenant notamment :
- l'animation, la valorisation et la gestion des moyens du réseau de lecture publique,
 - le partenariat avec les associations du territoire communautaire ayant pour objet la lecture publique
 - la construction ou la reprise, l'amélioration et l'entretien, la gestion et le fonctionnement d'équipements culturels de lecture publique situés sur le territoire communautaire »

Il est demandé au Conseil Communautaire d'adopter les modifications des statuts de la Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe relatives aux domaines suivants comme indiqué supra :

* **Compétences Obligatoires** :

- Aménagement de l'Espace (1)

* **Compétences Facultatives** :

- Protection et mise en valeur de l'environnement (e – énergie renouvelable)
- Actions dans le domaine culturel et scolaire (2-1 : Action culturelle – Lecture Publique)

Achat de matériel électoral

réf : 19-02-2015-02

Monsieur le Maire présente différents devis pour l'achat de matériel électoral, le Conseil Municipal décide de passer commande à la société REBOUL & JEAN pour le gros matériel.

Subventions 2015

réf : 19-02-2015-03

Le Maire propose le maintien des subventions des associations communales arrondies au chiffre supérieur. Le Conseil Municipal décide de ces montants :

UNC-AFN	190 €
Familles Rurales	190 €
Am Stram Gram	190 €
Gym Argance	190 €
Groupe Théâtral	190 €
SSB	1250 €
Les Voix de L'argance	190 €
Génération mouvement	190 €
Harmonie Le Bailleul / Villaines	1110 €
Amicale de l'école	320 €
Comité des fêtes	190 €
Boule de Fort l'Union	190 €

Vote à l'unanimité pour les associations de Le Bailleul

Autres demandes de subventions

Croix rouge Française	100 €	Vote à l'unanimité
Association départementale des infirmes moteur Cérébraux de la Sarthe	30 €	Vote à l'unanimité
ADAPEI de la Sarthe	30 €	Vote à l'unanimité
Don du Sang	30 €	Vote à l'unanimité
AFM téléthon	50 €	Vote à l'unanimité
Pôle Cancer Sablé sur Sarthe	50 €	Vote à l'unanimité
Comice agricole	756 €	Vote à l'unanimité
Coopérative scolaire	740 €	Vote à l'unanimité
Les compagnons (Scouts)	150 €	Vote à l'unanimité

MFR et autres écoles	0 €	3 pour, 9 contre
FNACA Sablé	0 €	4 pour, 7 contre, 1 absentation

Droit de préemption urbain

réf : 19-02-2015-04

1) La SCP GARBAN-LAGUERIE-HERVE , notaires à La Flèche, est chargée de la vente du bien et de la parcelle ZP 110 appartenant à Monsieur PATUREL Gilles et a demandé si la commune désirait exercer son droit de préemption urbain.

Monsieur le maire, dans le cadre de sa délégation a répondu que la Commune du Bailleul ne désirait pas préempter.

Le Conseil Municipal prend acte de la décision du Maire.

Monsieur André BAZEAU quitte la séance.

2) La SCP SERREAU-LEGUIL , notaires à Malicorne, est chargée de la vente de la parcelle ZO 94 appartenant à Monsieur et Madame BAZEAU et a demandé si la commune désirait exercer son droit de préemption urbain.

Monsieur le maire, dans le cadre de sa délégation a répondu que la Commune du Bailleul ne désirait pas préempter.

Le Conseil Municipal prend acte de la décision du Maire.

Monsieur André BAZEAU regagne la séance.

Vente de coupe de bois

réf : 19-02-2015-05

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que M. Chevallier souhaite nettoyer les fossés et effectuer la coupe de bois sur le talus le long de la lande de la commune.

Le Conseil Municipal accepte et fixe le tarif du stère de bois à 12€.

Ouverture crédits investissement avant le vote du Budget Primitif

réf : 19-02-2015-06

Afin de ne pas pénaliser les entreprises et de permettre le paiement des fournisseurs avant le vote du budget primitif 2015, et après en avoir délibéré et adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé, le mandatement des dépenses d'investissement (hors reports), dans la limite de 97 595,23€ (25% de 390 380,91 €).

– Ces dépenses seront mandatées :

- o Chapitre 23, compte 2315, Raccordement ERDF La Pichonnière : 3794,08 €
- o Chapitre 21, compte 21318, Toiture école de musique : 14 311 €

Questions diverses :

Complément de compte-rendu:

- Suite à délibération 18-12-2014-03 du 18 décembre 2014, il est indiqué au Conseil Municipal que le tarif de la convention CAUE pour la mairie et l'agence postale est de 1500 €
- L'analyse financière a été présentée rapidement, une analyse plus complète sera effectuée lors du prochain Conseil Municipal.
- Le Conseil Municipal valide la parution des offres de terrains disponible au Pré Madame dans une agence.
- Un dossier devrait être monté afin de le présenter à la communauté de Communes de Sablé sur Sarthe pour que les habitants de Le Bailleul puissent utiliser la déchetterie de Crosnières. Il est demandé aux habitants désirant utiliser cette déchetterie de faire des courriers à la mairie.
- Les élections départementales auront lieu le dimanche 22 et le dimanche 29 mars 2015, un tableau des permamences a été effectué.

Séance levée à: 21:25

En mairie, le 20/02/2015
Le Maire
Éric DAVID